N° 1997-2233 - déplacements et voirie + finances et programmation - Réalisation d'une étude sur la reconnaissance des sols - Convention avec le LERMES de l'université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand -
Direction de la voirie -

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En association avec différents partenaires : le bureau d'études de la société Sol solutions et l'association nationale pour la recherche technique (ANRT), le laboratoire de la direction de la voirie envisage de confier la réalisation d'une étude sur la caractérisation des matériaux granulaires non liés, au laboratoire d'études et de recherches en mécanique des structures (LERMES) de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Cette étude devrait permettre de reconnaître les sols naturels en place sous les infrastructures routières communautaires, sans excavation ni prise d'échantillons de matériaux, dans le but de prévoir leur tenue au gel et de limiter les détériorations éventuelles des chaussées lors d'hivers rigoureux.

La convention précise que le montant global de l'étude, qui se déroulera sur trois ans, s'élève à la somme de 1 000 000 F TTC et sera cofinancée par les partenaires : le laboratoire de la direction de la voirie, Sol solutions, ANRT et le laboratoire de l'université Blaise Pascal lui-même. La participation financière globale et forfaitaire de la Communauté urbaine s'élèvera à 60 300 F TTC par an, soit 180 900 F TTC pour trois ans ;

B - Propose d'accepter cette convention, de l'autoriser à la signer pour la rendre définitive et de fixer l'imputation de la dépense;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte cette convention et autorise monsieur le président à la signer pour la rendre définitive.

2° - La dépense de 180 900 F TTC, à engager pour cette étude, sera prélevée pour un tiers sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - direction de la voirie - exercice 1997 - et, pour les deux tiers restants, à inscrire aux budgets - direction de la voirie - exercices 1998 et 1999 - compte 617 100.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,